



BILAN ACTIF

97400 - FDSEA OISE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette				
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences,	5 779,50	5 779,50					
Autres immobilisations incorporelles							
Immob. incorp. en cours, av. acptes							
Immobilisations corporelles				0,47			0,84
Terrains							
Constructions	322 859,72	322 859,72					
Inst. techniques, matériel et outillages ...	3 681,25	3 681,25					
Autres immobilisations corporelles	159 208,70	141 609,17	17 599,53		30 425,34		
Immob. corp. en cours, av. acptes							
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés							
Immobilisations financières				1,48			1,55
Participations	33 138,20		33 138,20		33 138,20		
Créances rattachées à des particip.	18 509,40		18 509,40		18 509,40		
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 310,41		4 310,41		4 246,71		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	547 487,18	473 929,64	73 557,54	1,95	86 319,65		2,39
Stocks et en-cours							
Créances				13,86			16,87
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	480 655,25	25 276,69	455 378,56		528 529,33		
Créances reçues par legs ou donations					-12 331,10		
Autres créances	37 744,74		37 744,74		63 528,42		
Charges constatées d'avance	30 963,29		30 963,29		29 260,41		
Valeurs mobilières de placement	2 808 544,55		2 808 544,55	74,28	2 783 140,20		77,10
Instr. financiers à terme, jetons détenus							
Disponibilités	374 798,24		374 798,24	9,91	131 333,35		3,64
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	3 732 706,07	25 276,69	3 707 429,38	98,05	3 523 460,61		97,61
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement emprunts (IV)							
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	4 280 193,25	499 206,33	3 780 986,92	100	3 609 780,26		100

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUE
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z



BILAN PASSIF

97400 - FDSEA OISE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		70,63		74,69
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	2 670 565,83		2 696 175,13	
Autres réserves				
Report à nouveau	214 680,80	5,68	49 235,83	1,36
Excédent ou déficit de l'exercice	228 400,32	6,04	139 835,67	3,87
Situation nette (sous-total)	3 113 646,95	82,35	2 885 246,63	79,93
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	3 113 646,95	82,35	2 885 246,63	79,93
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	232 541,57	6,15	272 376,49	7,55
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	225 581,57	5,97	248 169,61	6,87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	170 613,12	4,51	187 339,24	5,19
Produits constatés d'avance	38 603,71	1,02	16 648,29	0,46
TOTAL DES DETTES (IV)	667 339,97	17,65	724 533,63	20,07
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 780 986,92	100	3 609 780,26	100



COMPTE DE RÉSULTAT

97400 - FDSEA OISE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	1 015 151,05	1 051 572,47	-36 421,42	-3,46
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	568 830,96	611 596,32	-42 765,36	-6,99
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	24 834,00	24 855,59	-21,59	-0,09
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	21 557,11	47 734,26	-26 177,15	-54,84
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	36 644,88	26 819,93	9 824,95	36,63
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 667 018,00	1 762 578,57	-95 560,57	-5,42
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	7 000,00	20 850,02	-13 850,02	-66,43
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	666 355,05	794 894,55	-128 539,50	-16,17
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	23 322,71	27 963,38	-4 640,67	-16,60
Salaires	544 647,98	583 923,93	-39 275,95	-6,73
Cotisations sociales	228 883,35	229 254,62	-371,27	-0,16
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 197,72	18 014,62	5 183,10	28,77
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	48 489,40	32 280,87	16 208,53	50,21
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 541 896,21	1 707 181,99	-165 285,78	-9,68
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	125 121,79	55 396,58	69 725,21	125,87

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUVEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z



COMPTE DE RÉSULTAT

97400 - FDSEA OISE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	99 153,47	99 361,94	-208,47	-0,21
Reprises sur dépréciations et provisions	25 404,35	5 601,96	19 802,39	353,49
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	124 557,82	104 963,90	19 593,92	18,67
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	966,29	394,81	571,48	144,75
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	966,29	394,81	571,48	144,75
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	123 591,53	104 569,09	19 022,44	18,19
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	248 713,32	159 965,67	88 747,65	55,48
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)		225,00	-225,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-225,00	225,00	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	20 313,00	19 905,00	408,00	2,05
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 791 575,82	1 867 542,47	-75 966,65	-4,07
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 563 175,50	1 727 706,80	-164 531,30	-9,52
EXCÉDENT OU DÉFICIT	228 400,32	139 835,67	88 564,65	63,33
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	228 400,32	139 835,67	88 564,65	63,33

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUE
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

Annexe comptable



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 3 780 986,92 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 228 400,32 Euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Logiciels	2,00	
Constructions	20,00	
Agenc./aménag. constructions	10,00	
Instal./aménag. divers		5 et 10 ans
Matériel et outillage		5 et 10 ans
Matériel de transport	4,00	
Matériel de bureau		3, 5 et 10 ans

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constitué par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis et présentés pour la première fois, conformément aux dispositions de l'ANC, sur la modernisation des états financiers n°2022-06 ainsi que le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023.

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OÜEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

Règles spécifiques et changements de méthodes

L'application de la nouvelle réglementation issue des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03, constitue un changement de méthode comptable même dans le cas où les changements ne portent que sur la présentation des états financiers. Ce changement s'impose à la société et n'a pas à être justifié. Ainsi la nouvelle réglementation impose de présenter les états financiers, conformément aux modèles figurant dans ces règlements.

Il est précisé que ces changements à compter de l'exercice de première application, à savoir l'exercice 2025, n'emportent pas de retraitement des comptes antérieurs.



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	5 779,50	
TOTAL	5 779,50	
Immobilisations corporelles		
Constructions sur sol propre	22 148,13	
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	317 991,69	
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 681,25	
Installations générales, agencements et aménagements divers	14 578,01	
Matériel de transport	97 583,25	
Matériel de bureau, informatique & mobilier	47 903,17	
TOTAL	503 885,50	
Immobilisations financières		
Autres participations	51 647,60	
Prêts et autres immobilisations financières	4 246,71	63,70
TOTAL	55 894,31	63,70
TOTAL GENERAL	565 559,31	63,70

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France

5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT QUEN

SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z



ETAT DES IMMOBILISATIONS

97400 - FDSEA OISE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			5 779,50	
TOTAL			5 779,50	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol propre			22 148,13	
Constructions inst. générales, agencements		17 280,10	300 711,59	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			3 681,25	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			14 578,01	
Matériel de transport			97 583,25	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		855,73	47 047,44	
TOTAL		18 135,83	485 749,67	
Immobilisations financières				
Autres participations			51 647,60	
Prêts et autres immobilisations financières			4 310,41	
TOTAL			55 958,01	
TOTAL GENERAL		18 135,83	547 487,18	

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z



ETAT DES IMMOBILISATIONS

97400 - FDSEA OISE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Augmentation de l'exercice	Virement		Ventilation	Entrée	
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations financières						
Prêts et autres immobs financières	63,70			63,70		
TOTAL	63,70			63,70		
TOTAL GENERAL	63,70			63,70		
	Diminution de l'exercice	Virement		Ventilation	Sortie	
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	scission	mise hors serv.
Immobilisations corporelles						
Constructions inst. gén., agcts	17 280,10					17 280,10
Matériel de bureau, info. & mobilier	855,73					855,73
TOTAL	18 135,83					18 135,83
TOTAL GENERAL	18 135,83					18 135,83

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60810 LA CROIX SAINT OUEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France

5 Impasse François JACOB - 60810 LA CROIX SAINT OUEN

SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z



Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			5 779,50			5 779,50
TOTAL			5 779,50			5 779,50
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			22 148,13			22 148,13
Const. inst. gén., agencts			317 991,69		17 280,10	300 711,59
Inst. tech., mat. et out. industriels			3 681,25			3 681,25
Inst. générales, agencts divers			14 578,01			14 578,01
Matériel de transport			70 173,54	12 337,65		82 511,19
Matériel de bureau, informatique			44 887,57	488,13	855,73	44 519,97
TOTAL			473 460,19	12 825,78	18 135,83	468 150,14
TOTAL GENERAL			479 239,69	12 825,78	18 135,83	473 929,64

	Dotation de l'exercice	Ventilation réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport	12 337,65		12 337,65		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	488,13		488,13		
TOTAL	12 825,78		12 825,78		
TOTAL GENERAL	12 825,78		12 825,78		

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z



ETAT DES AMORTISSEMENTS

97400 - FDSEA OISE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution de l'exercice	transf. à l'actif circ	Ventilation éléments cédés	mise hors service
Immobilisations corporelles				
Constructions inst. générales, agencements	17 280,10			17 280,10
Matériel de bureau, informatique & mobilier	855,73			855,73
TOTAL	18 135,83			18 135,83
TOTAL GENERAL	18 135,83			18 135,83

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z



DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France

5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUVEN

SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur comptes clients	24 130,76	10 371,94	9 226,01	25 276,69
Autres provisions pour dépréciation	37 735,45		37 735,45	
TOTAL GÉNÉRAL	61 866,21	10 371,94	46 961,46	25 276,69



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	18 509,40		18 509,40
Autres immobilisations financières	4 310,41		4 310,41
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	17 955,53		17 955,53
Autres créances clients	462 699,72	462 699,72	
Personnel et comptes rattachés	1 065,37	1 065,37	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	166,76	166,76	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 265,33	3 265,33	
Débiteurs divers	33 247,28	33 247,28	
Charges constatées d'avance	30 963,29	30 963,29	
TOTAL	572 183,09	531 407,75	40 775,34

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France

5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEN

SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z



CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	30 963,29
TOTAL	30 963,29

PRODUITS À RECEVOIR

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France

5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEN

SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	71 242,78
Autres créances	33 899,04
Disponibilités	21 938,33
TOTAL	127 080,15



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

97400 - FDSEA OISE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	232 541,57	232 541,57		
Personnel et comptes rattachés	88 868,83	88 868,83		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 572,40	66 572,40		
Impôts sur les bénéfices	20 313,00	20 313,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	33 441,26	33 441,26		
Autres impôts et taxes assimilées	16 386,08	16 386,08		
Autres dettes	170 613,12	170 613,12		
Produits constatés d'avance	38 603,71	38 603,71		
TOTAL	667 339,97	667 339,97		

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z



PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	38 603,71
TOTAL	38 603,71

CHARGES À PAYER

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 344,57
Dettes fiscales et sociales	163 178,23
Autres dettes	82 049,15
TOTAL	308 571,95



SOGESSOR

JEAN-PIERRE DUBOIS

Maîtrise en sciences économiques

JEAN-CHRISTOPHE GARRIGOUX

Maîtrise en droit privé des affaires

I.S.C.

Experts-Comptables

Commissaires aux comptes

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES
DE L'OISE**

Rue Frère Gagne

60000 - BEAUVAIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2025**

SIEGE SOCIAL

5, IMPASSE FRANÇOIS JACOB
60610 LA CROIX SAINT OUEN

TEL. : 03 44 20 26 28

contact@sogessor.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES - REGION HAUTS-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES HAUTS-DE-FRANCE

SAS AU CAPITAL DE 300 000 EUROS - R.C.S. COMPIEGNE B 400 596 284 - SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z - TVA FR 89 400 596 284



SOGESSOR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2025

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de «La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Oise» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe compléments règles et méthodes, page 17 de l'annexe des comptes annuels, concernant les principes généraux, les règles spécifiques et le changement de méthode comptable, qui décrit la nouvelle réglementation issue du règlement ANC n°2022-06, appliquée à la fédération.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles, nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

/...



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LA CROIX SAINT OUEN, le 17 Juin 2026

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes

Jean-Pierre DUBOIS
Commissaire aux Comptes Associé



Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.